

● **L'aide à l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) mobilisable pour le public en situation de handicap**

- Bénéficiaire : toute entreprise avec des conditions pour les plus de 250 salariés.
- Éligibilité : recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Mesure : aide de 5 000 € à 8 000 €, selon l'âge de la personne, cumulable avec les aides de l'Agefiph.
- Périodicité : applicable aux contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021.
- Modalité : déclenchement automatique lors du dépôt de contrat dès lors qu'il est déposé auprès de l'opérateur de compétences (OPCO).

Liens utiles :

Handicap.gouv.fr – Duoday : un duo dans le monde du travail

Travail.emploi.gouv.fr – Emploi et handicap

AMEETH – Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés – **0 809 549 549** (service gratuit + prix appel)

Agefiph – Services et aides financières – **0 800 11 10 09** (service et appel gratuit)

FIPHFP – Services et aides financières aux employeurs publics

L'ADAPT – Services et conseils

SEEPH – Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées



..... Inscriptions et renseignements :
duoday.fr
#DuoDay2020
contact@duoday.fr

N°Vert 0 800 386 329
APPEL GRATUIT

UNE PLACE DEVANT L'ENTREPRISE C'EST BIEN. UNE PLACE DEDANS C'EST MIEUX.

DuoDay 2020 Personnes en situation de handicap et employeurs, rencontrez-vous ! Le **19 novembre**, créez des duos ensemble, sur place ou à distance.

Inscription sur **duoday.fr** **N°Vert 0 800 386 329**
APPEL GRATUIT

#DuoDay2020 #SEEPH2020

Emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?

#DuoDay2020 #SEEPH2020

1 jour = 1 rencontre pour un partage d'expériences

Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un collaborateur d'une entreprise privée ou publique, pour une immersion dans son quotidien.

Le DuoDay s'inscrit cette année dans la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 16 au 22 novembre 2020.

Qui peut participer ? Et pourquoi ?

Pour toute personne en situation de handicap de plus de 14 ans, le DuoDay permet de découvrir un métier, amorcer un parcours professionnel ou créer un contact direct avec un employeur.

Pour tout employeur, le DuoDay permet de sensibiliser ses équipes à la diversité des situations de handicap au travail, affirmer les valeurs sociales de son entreprise ou encore identifier de nouveaux talents sur des besoins en emplois immédiats ou à venir. Pour toute structure référente accompagnante (Pôle emploi, Cap emploi, structure médico-sociale, etc.), le DuoDay permet de créer de nouvelles synergies avec les employeurs.

COVID-19 : Duoday en présentiel

- Veiller au respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène
- Veiller à la distanciation physique
- Systématiser le port du masque dans tous les lieux collectifs clos

Pour plus d'informations, consultez le [protocole national](#) ainsi que les [guides employeur et salarié](#).

COVID-19 : DuoDay en distanciel

Organiser le DuoDay à distance, c'est possible !

Des idées ? Par exemple :

- Commencer la journée par une présentation de l'entreprise en visioconférence à tous les candidats, puis laisser aux salariés le soin d'organiser des visioconférences plus opérationnelles avec leurs duos.
- Mixer les modalités de rencontre, en alternant visioconférences et présentiel.
- Mettre en œuvre son duo dans un lieu autre que l'entreprise.
- Étaler sur plusieurs jours durant la semaine du 16 novembre les rencontres sur des temps réduits.
- Etc.

Comment participer ?

> Je me rends sur duoday.fr

> Je m'inscris en quelques minutes :

- soit je possède déjà un compte, j'y accède en entrant mon identifiant et mon mot de passe ;
- soit c'est la première fois : je suis guidé pas à pas pour créer mon compte.

> Je suis un candidat ou un référent d'une structure accompagnante :

Nouveau !

- je postule directement aux offres qui m'intéressent. Je peux déposer jusqu'à cinq candidatures ;
- je suis l'avancement de mes candidatures grâce à mon espace personnel ;
- une fois ma candidature retenue, je peux rentrer en contact avec l'employeur ;

> Je suis un salarié :

- je me fais connaître auprès du référent DuoDay désigné en interne par l'employeur. Il s'agit le plus souvent du référent handicap du service des ressources humaines.

> Je suis le référent DuoDay désigné par l'employeur :

Nouveau !

- je poste mes offres ;
- je suis alerté dès qu'un candidat dépose une candidature ;
- je choisis les candidatures, avec les salariés volontaires pour un duo, et je contacte les candidats.

Pour toute question relative à l'inscription, une équipe de conseillers se tient à votre disposition :

contact@duoday.fr

N°Vert 0 800 386 329

APPEL GRATUIT

Les dispositifs d'aide au recrutement

• Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH)

- Bénéficiaire : toute entreprise du secteur privé (secteur marchand et non marchand)
- Éligibilité : recrutement d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, **sans condition d'âge**, dans le cadre d'un CDI ou CDD de plus de trois mois et ayant un salaire inférieur ou égal à deux fois le Smic.
- Mesure : aide de 4 000 € cumulable avec les aides de l'Agefiph.
- Périodicité : applicable aux nouveaux embauchés dont les contrats sont signés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021.
- Modalité : demande de versement à déposer sur un service en ligne de l'Agence des services et paiement (ouverture le 4 janvier 2021), l'employeur dispose d'un délai de six mois à compter du recrutement pour faire la demande de versement.

